

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

**RÉUNION D'INFORMATION
DES PARENTS D'ÉLÈVES DE 2^{DE} :**

BACCALAURÉAT 2021

Voies générale et technologique



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

QUELS SONT LES ÉLÈVES CONCERNÉS PAR LA RÉFORME ?

- La réforme concerne **les élèves qui entrent en 2^{de} générale et technologique** en septembre 2018.
- La première session du nouveau baccalauréat général et technologique a lieu en 2021. Le contrôle continu et les épreuves anticipées commenceront dès la classe de 1^{re}, en 2019-2020.

CONTRÔLE CONTINU

40%
de la note finale

60%
de la note finale

ÉPREUVES FINALES

✓ **10%** de la note finale :
bulletins scolaires
de première et de terminale

✓ **30%** de la note finale :
épreuves communes
2 séries en première
1 série en terminale

✓ **1** épreuve anticipée
en première
Français écrit et oral

✓ **4** épreuves finales
en terminale
Enseignements de spécialité (2)
Philosophie
Oral final

ÉTAPES DE LA SCOLARITÉ DES FUTURS BACHELIERS 2021

Rentrée 2018 :

- la seconde générale et technologique connaît de premiers ajustements

Rentrée 2019 :

- les classes de seconde et de première sont rénovées avec de nouveaux horaires et de nouveaux programmes
- 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2019-2020 : deux séquences d'épreuves communes de contrôle continu en classe de première
- Juin 2020 : épreuves anticipées de français en première

Rentrée 2020 :

- la classe de terminale est rénovée
- 2^{ème} trimestre de l'année scolaire 2020-2021 : une séquence d'épreuves communes de contrôle continu
- Printemps 2021 : deux épreuves écrites de spécialités
- Juin 2021 : épreuves écrite de philosophie et épreuve orale terminale

Juillet 2021 : délivrance du nouveau baccalauréat

LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE EN VOIE GÉNÉRALE

Les nouveautés à partir de 2019/2020

- Des enseignements communs à tous les élèves :
 - Français (en première seulement) : 4 h
 - Philosophie (en terminale seulement) : 4 h
 - Histoire géographie : 3 h
 - Langue vivante A et langue vivante B : 4h30
 - Enseignement scientifique : 2 h
 - Education physique et sportive : 2 h
 - Enseignement moral et civique : 18 heures annuelles

LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir progressivement des **enseignements de spécialité**.
 - A la fin de la seconde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent une combinaison de **trois enseignements de spécialité qu'ils suivront en première** (4h hebdomadaires par spécialité)
 - A la fin de l'année de première, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les deux **enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de terminale** (6h hebdomadaires par spécialité)

LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Les lycées proposeront les spécialités suivantes :
 - **Mathématiques**
 - Numérique et sciences informatiques
 - **Physique-chimie**
 - **Sciences de la Vie et de la Terre**
 - **Sciences de l'ingénieur**
 - **Sciences économiques et sociales**
 - Histoire géographique, géopolitique et sciences politiques
 - **Humanités, littérature et philosophie**
 - **Langues, littératures et cultures étrangères**
 - Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
 - Arts
 - Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)
- Les spécialités les plus rares seront proposées dans quelques établissements par académie

LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Des enseignements optionnels pour renforcer ses connaissances et bien se préparer à l'enseignement supérieur :
 - En première et en terminale les élèves de la voie générale pourront choisir un enseignement optionnel :
 - Langue vivante: Italien
 - Arts : Musique
 - Education physique et sportive
 - Langues et cultures de l'antiquité (cumulable avec une autre option): latin
 - En terminale, les élèves pourront également ajouter un enseignement optionnel pour enrichir leur parcours :
 - « Droit et grands enjeux du monde contemporain »
 - « Mathématiques expertes » s'adresse aux élèves qui ont choisi la spécialité « mathématiques » en terminale
 - « Mathématiques complémentaires » s'adresse aux élèves qui n'ont pas choisi la spécialité « mathématiques » en terminale

LA VOIE GÉNÉRALE : LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE

Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h / an	18 h / an
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	16 h	15 h 30

Enseignements optionnels

- > Un enseignement en première
Deux enseignements possibles
en terminale
- > Libre choix
- > Durée **3 h**

Dès la première :

LANGUE VIVANTE C

ARTS

EPS

LANGUES ET
CULTURES DE
L'ANTIQUITÉ

En terminale uniquement :

MATHÉMATIQUES
EXPERTES

MATHÉMATIQUES
COMPLÉMENTAIRES

DROIT ET GRANDS
ENJEUX DU MONDE
CONTEMPORAIN

Enseignements de spécialité

	Au choix 3 spécialités		Au choix 2 spécialités	
	Première	Terminale	Première	Terminale
ARTS	4 h	6 h		
BIOLOGIE, ÉCOLOGIE *	4 h	6 h		
HISTOIRE GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES	4 h	6 h		
HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	4 h	6 h		
LANGUES, LITTÉRATURES ET CULTURES ÉTRANGÈRES	4 h	6 h		
LITTÉRATURE, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ	4 h	6 h		
MATHÉMATIQUES	4 h	6 h		
NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	4 h	6 h		
PHYSIQUE CHIMIE	4 h	6 h		
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	4 h	6 h		
SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	4 h	6 h**		
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	4 h	6 h		
	12 h	12 h		

* Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole
avec des enseignements optionnels spécifiques

** Avec un complément de 2 h en physique

VOIE TECHNOLOGIQUE : LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE

Les nouveautés à partir de 2019/2020

- Les enseignements communs
 - En première et en terminale, tous les élèves de la voie technologique suivent des enseignements communs, quelles que soient leurs spécialités.
 - Sont **communs à toutes les séries*** les enseignements suivants :
 - Français (en première seulement) : 3h
 - Philosophie (en terminale seulement) : 2h
 - Histoire géographie : 1h30
 - Langue vivante A et langue vivante B : 4h (dont 1h d'enseignement technologique en langue vivante)
 - Education physique et sportive : 2h
 - Mathématiques : 3h
 - Enseignement moral et civique : 18 heures annuelles

*Sauf TMD et STAV

A LA RENTRÉE 2019 :

■ L'organisation en séries est maintenue

Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique choisiront leur série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- **STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable**
- **STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion**
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- TMD : Techniques de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

■ Des enseignements optionnels :

En première et en terminale les élèves de la voie technologique pourront choisir deux enseignements optionnels (au plus) parmi :

- Langue vivante C (seulement pour la série STHR)
- **Arts : Musique**
- Education physique et sportive.

Toutes les séries* Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS	3 h	-
PHILOSOPHIE	-	2 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	1 h 30	1 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
MATHÉMATIQUES	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h / an	18 h / an

* Sauf TDM et STAV

Enseignements optionnels

➤ Au choix en fonction de la série

Enseignements de spécialité

3 spécialités Première

STMG
Sciences
et technologies
du management
et de la gestion

- sciences de gestion et numérique
- management
- droit et économie

ST2S
Sciences
et technologies
de la santé
et du social

- physique chimie pour la santé
- biologie et physiopathologie humaines
- sciences et techniques sanitaires et sociales

STHR
Sciences
et technologies
de l'hôtellerie et
de la restauration

- enseignement scientifique alimentation-environnement
- sciences et technologies culinaires et des services
- économie, gestion hôtelière

STI2D
Sciences
et technologies
de l'industrie et
du développement
durable

- innovation technologique
- ingénierie et développement durable
- physique chimie et mathématiques

TMD
Techniques
de la musique
et de la danse

- option instrument
- option danse

STL
Sciences
et technologies
de laboratoire

- physique chimie et mathématiques
- biochimie biologie
- biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire

STD2A
Sciences
et technologies
du design et
des arts appliqués

- physique chimie
- outils et langages numériques
- design et métiers d'art

STAV Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

2 spécialités Terminale

- management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : gestion et finance ; mercatique ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information et de gestion
- droit et économie

- chimie, biologie et physiopathologie humaines
- sciences et techniques sanitaires et sociales

- sciences et technologies culinaires et des services, enseignement scientifique, alimentation, environnement
- économie, gestion hôtelière

- ingénierie, innovation et développement durable avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique
- physique chimie et mathématiques

- option instrument
- option danse

(Rénovation en cours)

- physique chimie et mathématiques
- biochimie biologie biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire

- analyse et méthodes en design
- conception et création en design et métiers d'art

(Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole avec des enseignements optionnels spécifiques)

EN SECONDE : LES CHOIX DE PARCOURS

- Au premier trimestre: Une fiche avec les vœux est complétée (uniquement pour donner une tendance des demandes)
- Au 2^{ème} trimestre : la fiche dialogue est complétée
 - Les élèves visant la voie générale expriment leurs souhaits d'enseignements de spécialité (4 vœux de spécialité)
 - Les élèves visant la voie technologique expriment leurs souhaits de série.
 - Le conseil de classe du 2^{ème} trimestre émet des recommandations d'orientation.
- Au 3^{ème} trimestre : les choix d'orientation
 - Les élèves visant la voie générale finalisent leurs choix d'enseignements de spécialité pour la classe de 1^{re} (3 spécialités demandées)
 - Les élèves visant la voie technologique expriment leur choix de série pour l'année de 1^{re}.



DES INFORMATIONS POUR PRÉPARER SON ORIENTATION

- <http://www.secondes2018-2019.fr/>
- <http://www.terminales2018-2019.fr>
- <https://www.letudiant.fr/lycee/reforme-lycee-quelles-specialites-pour-quelles-etudes.html>
- **Les enseignements de spécialité en 1^{ère} de la voie générale: Site internet du lycée**